

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 05 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, et sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19). Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser les réunions de l'organe délibérant des collectivités dans d'autres lieux que la mairie.)

**Nombre de Conseillers :**

**Date de la convocation :** 29 mai 2020

En exercice 11  
Votants 11

Absents : 00

**Présents :** Christian RICHARD, Jérôme BILBEAU, Denise VERDY, Michel RAMEAU, Gérard CHARPY, Florence ALLIAUME, Madeleine MALIN, , Laurent CORDEBOIS, Frédérique LOMBARD, Claude TOUNSI, Christelle GAIONI.

**Absents :** NEANT

**Secrétaire :** Frédérique LOMBARD

**Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

**118 - Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Comité consultatif d'aide sociale CCAS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à DOUZE le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire. Les membres désignés sont les suivants :

Comité consultatif d'aide sociale (CCAS)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Madeleine MALIN</li><li>2. Bénédicte BONNET</li><li>3. Solange BERNON</li><li>4. Isabelle GAUDRON</li><li>5. Christian RICHARD</li><li>6. Denise VERDY</li><li>7. Frédérique LOMBARD</li><li>8. Florence ALLIAUME</li><li>9. Serge GUET</li><li>10. Abdelaziz TOUNSI</li><li>11. Michel LOMBARD</li><li>12. Laurent CORDEBOIS</li></ol>
--	--

**119 - Désignation des membres des commissions communales**

Après avoir délibéré, sont désignées auprès des commissions communales les personnes suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES
Commission communale des bâtiments	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Jérôme BILBEAU</li><li>2. Laurent CORDEBOIS</li><li>3. Christian RICHARD</li><li>4. Michel RAMEAU</li><li>5. Denise VERDY</li></ol>

Commission communale des chemins	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Laurent CORDEBOIS</li> <li>✚ Gérard CHARPY</li> <li>✚ Michel RAMEAU</li> <li>✚ Christian RICHARD</li> <li>✚ Claude TOUNSI</li> </ul>
Commission communale du canal	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frédérique LOMBARD</li> <li>➤ Christian RICHARD</li> <li>➤ Gérard CHARPY</li> <li>➤ Madeleine MALIN</li> </ul>
Commission des fêtes et cérémonies	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Christian RICHARD,</li> <li>2. Jérôme BILBEAU,</li> <li>3. Denise VERDY,</li> <li>4. Michel RAMEAU,</li> <li>5. Gérard CHARPY,</li> <li>6. Florence ALLIAUME,</li> <li>7. Madeleine MALIN,</li> <li>8. Laurent CORDEBOIS, ,</li> <li>9. Claude TOUNSI,</li> <li>10. Christelle GAIONI.</li> <li>11. Frédérique LOMBARD</li> </ol>
Commission communale du personnel	Maire + Adjointes
<p>Commission communale d'appel d'offres</p> <p>La commission d'appel d'offres est élue conformément aux prescriptions de l'article L.2121-22 du CGCT.</p> <p><b>La composition de cette commission est fonction de la population de la commune.</b></p> <p>Sont élus cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.</p> <p>L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le scrutin est secret.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président : Christian RICHARD</li> <li>• Membres titulaires : Denise VERDY, Jérôme BILBEAU, Christelle GAIONI</li> <li>• Membres suppléants : Madeleine MALIN, Laurent CORDEBOIS, Florence ALLIAUME</li> </ul>
Comité consultatif d'aide sociale (CCAS)	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Madeleine MALIN</li> <li>14. Bénédicte BONNET</li> <li>15. Solange BERNON</li> <li>16. Isabelle GAUDRON</li> <li>17. Christian RICHARD</li> <li>18. Denise VERDY</li> <li>19. Frédérique LOMBARD</li> <li>20. Florence ALLIAUME</li> <li>21. Serge GUET</li> <li>22. Abdelaziz TOUNSI</li> <li>23. Michel LOMBARD</li> <li>24. Laurent CORDEBOIS</li> </ol>
Commission communale pompiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Christian RICHARD</li> <li>✚ Michel RAMEAU</li> <li>✚ Laurent CORDEBOIS</li> <li>✚ Frédérique LOMBARD</li> </ul>
Commission communale de la communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Florence ALLIAUME</li> <li>• Denise VERDY</li> <li>• Christian RICHARD</li> <li>• Henry NOLF</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BILBEAU Jérôme</li> <li>• BONNET Bénédicte</li> <li>• ANDRE Philippe</li> <li>• CHARPY Gérard</li> <li>• MALIN Madeleine</li> <li>• MORAT Serge</li> <li>• Laurent PICQ</li> </ul>
<b>COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES POUR BANNEGON</b>  <b>6 PERSONNES PROPOSEES :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Solange BERNON</li> <li>2. Florence ALLIAUME</li> <li>3. Guy ALLIAUME</li> <li>4. Claude SADORGE</li> <li>5. Laurent CORDEBOIS</li> <li>6. Christelle GAIONI</li> </ol>

### 120- Désignation des membres des syndicats intercommunaux et de la communauté de commune

Après avoir voté à bulletin secret, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal

#### **DECIDE que**

les personnes suivantes, qui ont obtenu la majorité absolue, sont désignées auprès des syndicats intercommunaux et de la communauté de commune :

<b><i>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</i></b>	<b><i>DELEGUES</i></b>
SI alimentation eau potable vallée Germigny (2 titulaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (titulaire) : Jérôme BILBEAU</li> <li>• (titulaire) : Michel RAMEAU</li> </ul>
SI de transport scolaire Dun sur Auron	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire : Christelle GAIONI</li> <li>• Suppléant : Frédérique LOMBARD</li> </ul>
SI d'aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Titulaire : CHOISI PAR LA CDC (Christian RICHARD)</li> <li>• 1 Suppléant : CHOISI PAR LA CDC (Denise VERDY)</li> </ul>
Syndicat du canal de Berry	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 titulaire : Gérard CHARPY</li> <li>- 1 suppléant : Christian RICHARD</li> </ul>
S.D.E.18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Denise VERDY</li> <li>• 1 suppléant : Madeleine MALIN</li> </ul>
Communauté de communes du DUNOIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Christian RICHARD</li> <li>• 1 suppléant : Jérôme BILBEAU</li> </ul>
Regroupement pédagogique RPI Bessais Bannegon Vernais (3 titulaires – 3 suppléants)  <b><u>Prise de fonction immédiate</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 titulaires : Christian RICHARD, Frédérique LOMBARD, Martine BOUCHARD</li> <li>• 3 suppléants : Jérôme BILBEAU, Christelle GAIONI, Laurent CORDEBOIS.</li> </ul>
Pays Berry St Amandois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Claude TOUNSI</li> <li>• 1 suppléant : Jérôme BILBEAU</li> </ul>
ADACEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Claude TOUNSI</li> </ul>

### 121 - Désignation du représentant de la Commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des Territoires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉSIGNE Monsieur Christian RICHARD

pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

### 122 - Désignation du délégué défense

Après élection et vote à bulletin secret, et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal nomme Christian RICHARD., correspondant de la défense pour la commune de Bannegon.

### 123 - Proposition de commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs

Ces commissaires titulaires et suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal et qui comprend un nombre de propositions égal au double des postes à pourvoir.

Après avoir délibéré, il est proposé les personnes suivantes :

titulaires	suppléants
RAMEAU Michel	ANDRE Philippe
TOUNSI Abdelaziz	DUMAY Christian (hors commune)
JAMES Guy	ELIE Simone
VEILLON Guy	CHARPY Gérard
TRESPEUCH Danièle	PICQ Laurent
ALLIAUME Guy	MAHIEU Patrick
BONNET Daniel (propriétaire de bois)	LOMBARD Michel
BUTARD Serge (hors commune)	MORAT Serge
LAVILLAIN Pierre (propriétaire de bois)	RAFFESTIN Jacques

### 124 - Approbation des comptes de gestion 2019

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe (multiservice)

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 11

CONTRE :

00

ABSTENTION : 00

### 125 - Vote du taux des 4 taxes locales

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident de maintenir les taux tels qu'ils sont présentés, à savoir :

	<i>Bases d'imposition 2019</i>	<i>taux 2018</i>	<i>Bases d'imposition 2020</i>	<i>Proposition taux 2020</i>	<i>Produit escompté</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>276 393</i>	<i>18.22%</i>	<i>282 900</i>	<i>// NON</i>	<i>//</i>
<i>Foncier bâti</i>	<i>216 520</i>	<i>8.14%</i>	<i>219 700</i>	<i>8.14%</i>	<i>17 884</i>
<i>Foncier non bâti</i>	<i>127 526</i>	<i>20.96%</i>	<i>129 100</i>	<i>20.96%</i>	<i>27 059</i>
<i>CFE</i>	<i>12 760</i>	<i>21.01%</i>	<i>11 600</i>	<i>21.01%</i>	<i>2 437</i>
<b>TOTAL</b>					<b>47 380</b>

Le maire rappelle que ces taux restent inchangés depuis 10 ans.

## **126 - Embauche d'un agent technique**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail en période estivale, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 .

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activités à temps *non complet* à raison de *20 heures hebdomadaires du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020.*

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – échelon 3 – IB353-IM329

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 juin 2020.

**Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## **127 - Délibération instaurant la prime exceptionnelle de 1 000 €**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.

- Pour les agents services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 500 euros et versée respectivement à l'agent technique et à la secrétaire de mairie. Elle sera versée en une fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

#### **Divers :**

- organisation du 14 juillet : il faut attendre les directives préfectorales donnant ou non son accord.
- . feu d'artifice : commande effectuée ; il pourra être repoussé le cas échéant.

#### **Questions diverses**

- *RPI Bessais-Bannegon-Vernais : Une réunion de dissolution est prévue prochainement mais ce n'est pas encore acté.*
- *Fermeture programmée de l'école de Bannegon pour la rentrée 2020-2021*

#### **COURRIERS RECUS de :**

- **M. Chevy** pour se plaindre des aboiements des chiens du voisinage
  - Le problème a été réglé avec les intéressés.
- **M. Rameau** pour remercier de la médaille communale (départ des pompiers)

#### **Demande de subventions**

- Association « Au fil de l'âge » EHPAD Les Marronniers
  - Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### **Tour de Table**

- ✚ Michel Rameau :
  - La digue vers Fontblisse nécessite un apport en grave.
- ✚ Gérard Charpy :
  - A contacté le syndicat du Canal pour combler la brèche en mettant de la terre ; les travaux sont possibles mais doivent être pris en charge par la société de pêche.
  - Réponse attendue du syndicat.
- ✚ Frédérique Lombard évoque une végétation luxuriante au canal au niveau du Petit Vernais
  - L'épareuse est en panne
  - Possibilité de recourir à un prestataire.

Fin de la séance à 22h00